

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-4/04

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : DELESSARD Monique

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : DEY Jean

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : PERRUSSOT François

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Soutien du Département à la chaire d'économie sociale et solidaire créée au sein de l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée.

Une chaire d'économie sociale et solidaire (E.S.S.) a été mise en place par l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (U.P.E.M.L.V.). Elle vise le développement de recherches et d'enseignements liés à ce secteur ainsi que la promotion des actions innovantes portées par l'économie sociale et solidaire. Le Département se propose d'adhérer à cette chaire dont les actions sont au cœur des compétences départementales et portent les valeurs de développement durable qu'il promeut.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1^{er} février 2010, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2010,

VU la convention de partenariat n° UPEMLV-VEP 10CTR059, relative à la chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, en date du 4 février 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adhérer à la chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et contribuer ainsi à ce titre et pour l'année 2010 à hauteur de **31 500 €** qui seront prélevés au titre de l'action "actions d'insertion professionnelle et de formation" et de l'opération 2010 "fonds d'aide aux projets d'insertion".

Article 2 : d'approuver la convention d'adhésion à la convention de partenariat de la chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, telle que jointe en annexe de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil général à la signer au nom du Département.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ